

Nous ne faisons pas cela. On voit, par les deux derniers articles, que nous ne prenons pas la population des provinces dans son ensemble. Que faisons-nous en effet pour arriver au quotient de 250? Nous faisons abstraction de l'Île du Prince-Edouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Les termes de la résolution nous induisent donc certainement en erreur au début et ce n'est qu'à la fin que nous en saisissons le sens. Je ne m'étonne donc pas du tout de la réponse du ministre de la Justice à celui qui lui demandait comment il arrivait au chiffre de 250. "Je l'ignore", a-t-il répondu. Je doute que plusieurs honorables députés puissent dire comment on est arrivé à ce quotient; je conviens que c'est un habile calcul, quel qu'en soit l'auteur.

Avant d'aborder d'autres chiffres et d'autres déclarations, on me permettra de dire que, dans son amendement, l'honorable député de Lake-Centre par inadvertance ou autrement, a lié son parti, s'il a parlé en son nom, au principe que le gouvernement canadien ait recours au Parlement britannique pour obtenir la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Telle n'était probablement pas son intention, mais tel est bien l'effet réel de son amendement. Je suis, il va sans dire, de ceux qui croient que notre pays devrait avoir le droit de modifier sa propre constitution sans recourir au Parlement britannique.

Le chef de la C.C.F., l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), s'est prononcé en faveur du projet de résolution, ce qui n'a rien d'étonnant puisque la Saskatchewan doit y gagner. Il sait, comme tous les autres chefs de parti, les difficultés qui surgissent lorsqu'il faut réduire la représentation d'une province. L'honorable député arrive à la Chambre avec un fort groupe de représentants de la province de Saskatchewan. J'imagine quelles seraient ses difficultés si on lui annonçait la disparition de quatre circonscriptions et s'il était dans l'obligation de demander aux membres de son parti: "Qui d'entre vous, mes amis, rentrera chez lui?"

Une VOIX: Tous, je l'espère.

M. REID: Puis, hier soir, l'honorable représentant de Moose-Jaw (M. Thatcher) nous a dit ce que son parti ferait au sujet du Sénat, s'il était porté au pouvoir. Je lui ferai remarquer ainsi qu'au chef de la C.C.F., après avoir analysé le nombre de représentants que, la Chambre dût-elle adopter le présent projet de résolution augmenter la représentation des provinces de Québec et d'Ontario, la Fédération du commonwealth coopératif devra attendre encore vingt-cinq ans avant de prendre la direction des affaires du pays; soit dit en toute sincérité.

[M. Reid.]

Au sujet de l'accroissement du nombre de représentants dans la province de Québec, je crois que cette province a tout à fait raison de se plaindre de l'état de choses actuel. C'est un fait connu depuis des années que la province d'Ontario compte de sept à huit députés de trop, compte tenu de sa population. Cependant, plutôt que de réduire le nombre des représentants de la province d'Ontario, on a décidé d'ajouter un représentant à Ontario et huit à Québec, après qu'on eût constaté les résultats que donnerait cette proposition. En toute bienveillance, je fais remarquer aux honorables représentants de Québec que l'examen des chiffres leur fera constater que les huit membres ajoutés à la représentation de cette province seront probablement attribués à la ville de Montréal et non pas au vaste pays québécois. Je répète ce que je disais il y a un instant, toutefois, c'est-à-dire qu'à mon sens on a présenté cette résolution en ce moment, dirai-je, pour apaiser Québec parce qu'Ontario compte sept membres de plus qu'il ne devrait, et pour aider les autres provinces, particulièrement la Saskatchewan qui autrement perdrait quatre représentants.

Le chef de la C.C.F. a parlé de la représentation fondée sur la population. A-t-il étudié la situation actuelle du pays, tient-il compte des grandes migrations survenues récemment, sait-il que la Saskatchewan, en particulier, a perdu un grand nombre de ses habitants, dont la plupart se sont établis en Colombie-Britannique? Je sais qu'on ne peut déterminer si la représentation est proportionnée à la population en se fondant sur le nombre des électeurs, mais en examinant les chiffres des dernières élections, on constate que les listes électorales de la Saskatchewan comptaient 445,601 votants, appelés à choisir 21 députés au Parlement, alors qu'en Colombie-Britannique, les listes électorales comptaient 545,077 votants, appelés à choisir 16 députés seulement. Autrement dit, nous avions droit à cinq représentants de moins que la Saskatchewan, alors que nous comptons 99,000 votants de plus que cette province.

M. CRUICKSHANK: De bien meilleurs députés, cependant.

M. REID: Pour une fois, je m'accorde avec l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank). Pour que la représentation soit proportionnée à la population, il faut aussi tenir compte des circonscriptions. On a critiqué l'Île du Prince-Edouard à ce propos. On lui a reproché ses quatre députés, alors que sa population ne dépasse pas 95,000 âmes. Si l'on compare les diverses circonscriptions, on s'aperçoit que les moins peuplées ne se trouvent pas à l'Île du Prince-Edouard, mais en Ontario. Sachez qu'une circonscription de